

Usages numériques et interdiction d'accès aux réseaux sociaux : perceptions des parents

Janvier 2026

Magalie Gérard, Directrice adjointe du Département Politique – Opinion

Jean-Philippe Dubrulle, Directeur des études politiques et d'opinion

Sylvain Reich, Directeur conseil au Département Politique – Opinion

Yanis Belaghene, Chargé d'études senior au Département Politique – Opinion



Méthodologie d'enquête

P.3

1

PERCEPTION DES USAGES NUMERIQUES

A – Des parents qui perçoivent assez positivement l'usage des outils numériques par leurs enfants...

P.5

B – ... mais qui estiment nécessaire d'encadrer ces usages pour en limiter les impacts négatifs.

2

PERCEPTION DE L'INTERDICTION D'ACCES AUX RESEAUX SOCIAUX

A – Des parents favorables à une interdiction légale d'accès aux réseaux sociaux pour les plus jeunes, et une ouverture à un outil de contrôle...

B – ... mais un manque de confiance dans la capacité des pouvoirs publics et des plateformes à concrètement faire appliquer cette interdiction...

P.14

C - ... entraînant une méfiance vis-à-vis du partage des données personnelles de leurs enfants, et un besoin de garder le contrôle.



Terrain

Enquête réalisée en ligne du 12 au 16 janvier 2026 avant l'approbation de la proposition de loi interdisant les réseaux sociaux aux moins de 15 ans à l'Assemblée nationale.



Echantillon

Echantillon de **1 000 personnes** déclarant avoir un enfant âgé entre 6 et 16 ans, issu d'un échantillon de **4 413** personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus.



Quotas

Méthode des quotas et redressement appliqués aux variables suivantes : sexe, âge, catégorie socioprofessionnelle, région et taille d'agglomération de l'interviewé(e).



Aide à la lecture des résultats détaillés :

- Les chiffres présentés sont exprimés en pourcentage.
- Les chiffres en italique sont ceux qui apparaissent significativement au-dessus de la moyenne.
- Lorsque les répondants avaient plusieurs enfants âgés entre 6 et 16 ans, il leur a été indiqué de répondre concernant **leur enfant le plus jeune**.

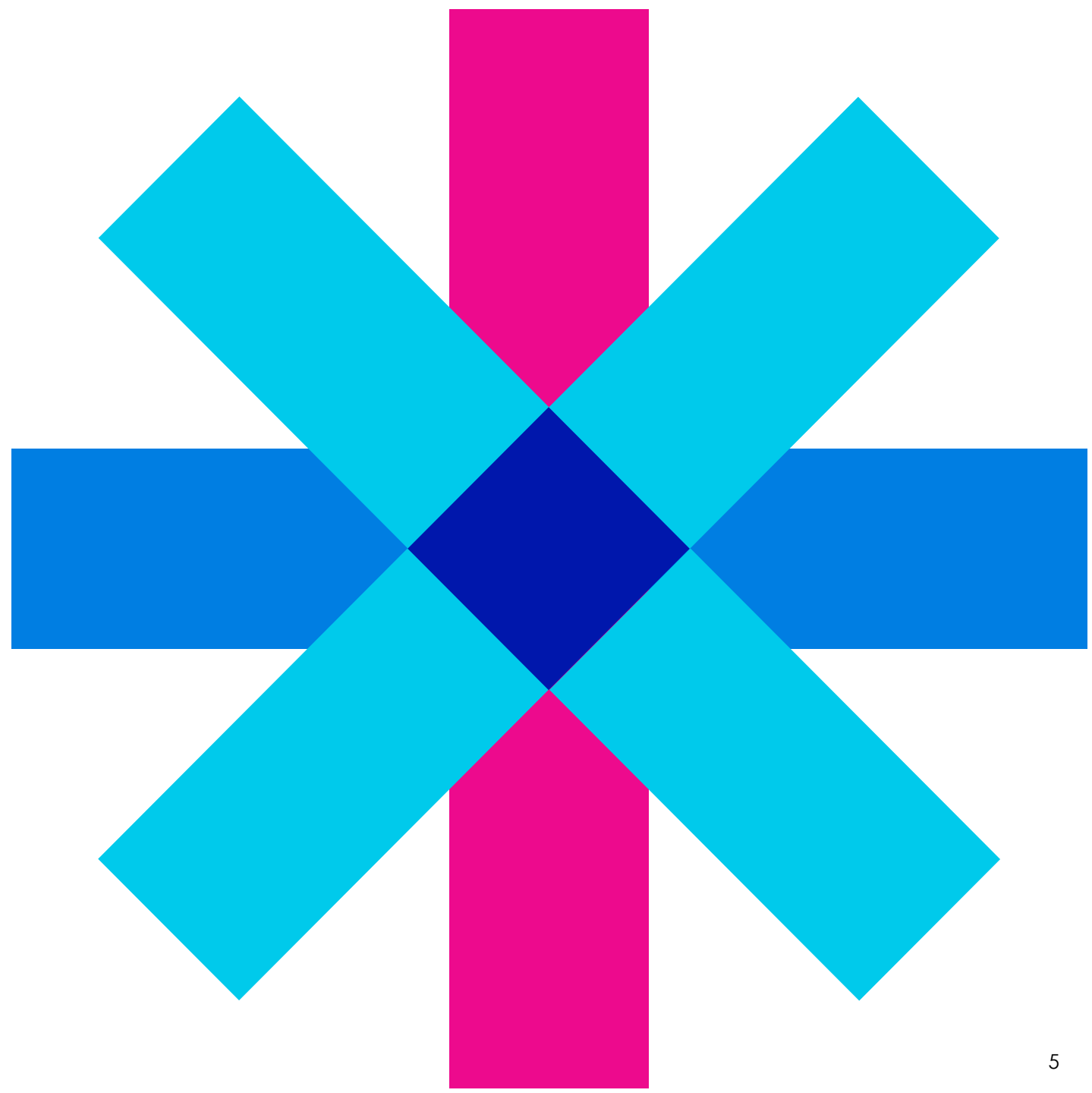
Intervalle de confiance

L'intervalle de confiance (parfois appelé « marge d'erreur ») permet de déterminer la confiance qui peut être attribuée à une valeur, en prenant en compte la valeur observée et la taille de l'échantillon. Si le calcul de l'intervalle de confiance concerne les sondages réalisés avec la méthode aléatoire, il est communément admis qu'il est proche pour les sondages réalisés avec la méthode des quotas.

Taille de l'échantillon	5% ou 95%	10% ou 90%	20% ou 80%	30% ou 70%	40% ou 60%	50%
100 interviews	4,4	6,0	8,0	9,2	9,8	10
200 interviews	3,1	4,3	5,7	6,5	6,9	7,1
300 interviews	2,5	3,5	4,6	5,3	5,7	5,8
400 interviews	2,2	3,0	4,0	4,6	4,9	5,0
500 interviews	2,0	2,7	3,6	4,1	4,4	4,5
600 interviews	1,8	2,4	3,3	3,8	4,0	4,1
800 interviews	1,5	2,1	2,8	3,2	3,4	3,5
1 000 interviews	1,4	1,8	2,5	2,9	3,0	3,1
2 000 interviews	1,0	1,3	1,8	2,1	2,2	2,3
3 000 interviews	0,8	1,1	1,5	1,7	1,8	1,8
4 000 interviews	0,7	0,9	1,3	1,5	1,6	1,6
6 000 interviews	0,6	0,8	1,1	1,3	1,4	1,4

Note de lecture : dans le cas d'un échantillon de 1 000 personnes, si le pourcentage mesuré est de 10%, la marge d'erreur est égale à 1,8. Il y a donc 95% de chance que le pourcentage réel soit compris entre 8,2% et 11,8% (plus ou moins 1,8 points).

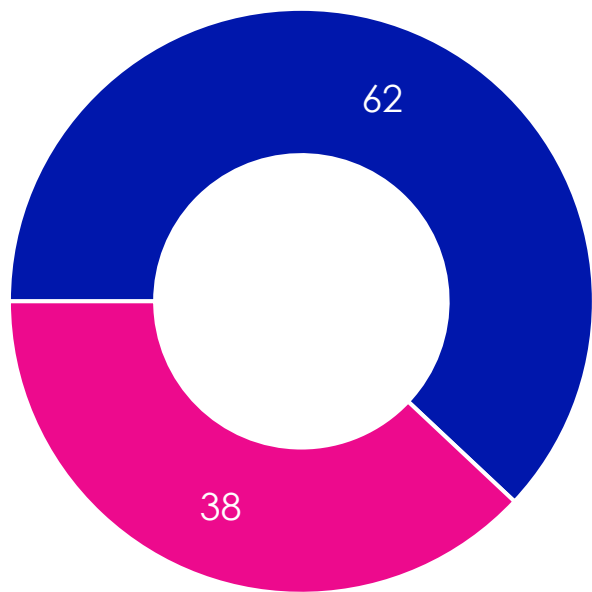
Partie 1 : PERCEPTION DES USAGES NUMERIQUES



**Des parents qui perçoivent assez
positivement l'usage des outils
numériques par leurs enfants...**

La majorité des parents d'enfants âgés de 6 à 16 ans perçoivent positivement le développement du recours aux outils numériques à l'école. Une perception plus mitigée chez les parents de jeunes enfants.

Opinion concernant le développement du recours aux outils numériques à l'école

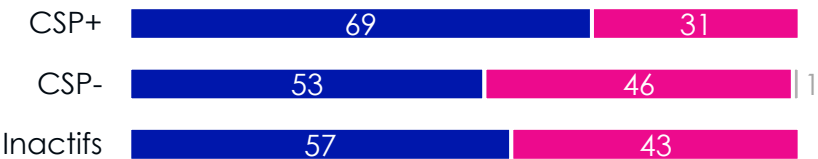


- Est plutôt une bonne chose, car cela permet d'apprendre aux enfants à utiliser ces technologies de manière responsable, notamment en ce qui concerne les réseaux sociaux
- Est plutôt une mauvaise chose, car cela incite les enfants à passer encore plus de temps sur les écrans, notamment sur les réseaux sociaux

Détail selon le sexe du répondant



Détail selon la catégorie socio-professionnelle



Détail selon l'âge de l'enfant



Détail selon le sexe de l'enfant



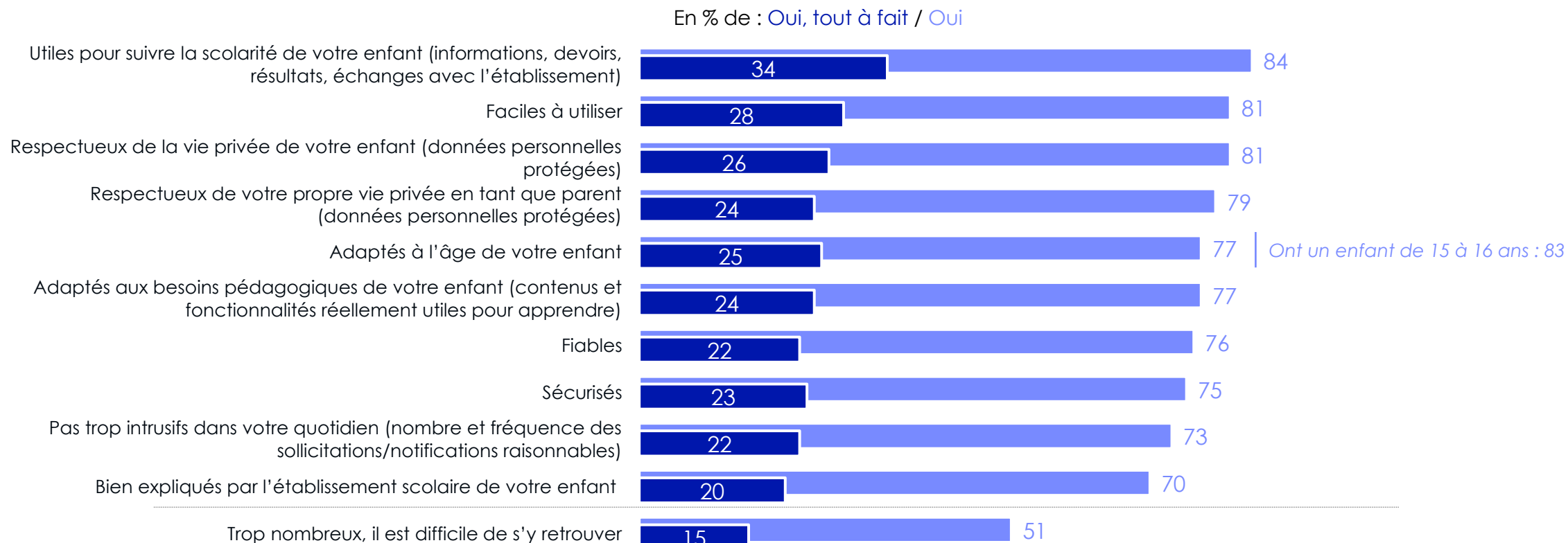
Ne se prononce pas

Merci de sélectionner l'affirmation qui se rapproche le plus de votre opinion. Le développement du recours aux outils numériques à l'école...

Base : À tous les parents d'enfants âgés entre 6 et 16 ans, en %

De manière générale, les outils numériques utilisés dans le cadre de la scolarité sont perçus positivement par les parents, que ce soit en termes d'utilité, de facilité d'utilisation ou de respect de la vie privée (de l'enfant et des parents). Néanmoins, un parent sur deux déclare que ces outils sont trop nombreux.

Opinion concernant les outils numériques utilisés dans le cadre de la scolarité de son enfant



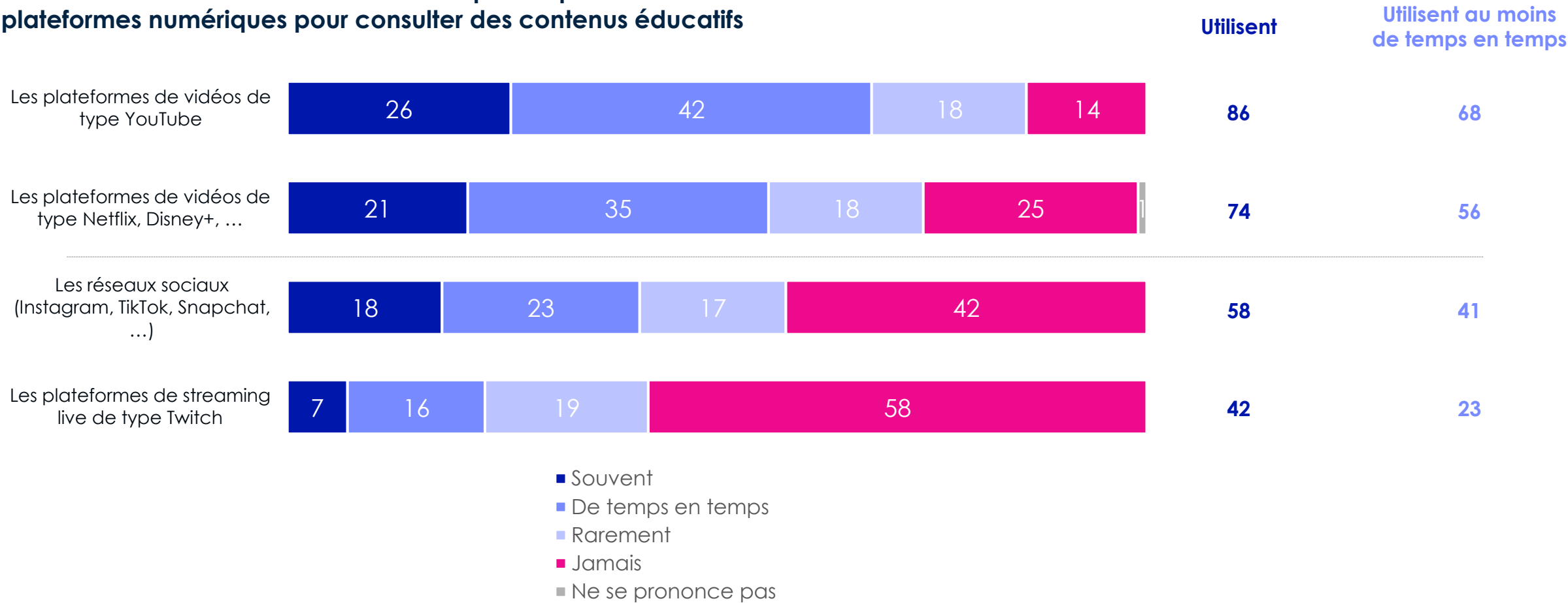
Globalement, diriez-vous que les différents outils numériques utilisés dans le cadre de la scolarité de votre enfant (par exemple ENT, Pronote, plateformes de devoirs, etc.) sont... ?

Base : À tous les parents d'enfants âgés entre 6 et 16 ans, en % de réponses « Oui » et « Oui, tout à fait »

Selon une majorité des parents, YouTube et les plateformes de streaming vidéo sont régulièrement utilisés par leurs enfants pour consulter des contenus éducatifs. Les réseaux sociaux et les plateformes de streaming live sont des canaux moins répandus pour ce type d'usage.



Niveau d'utilisation des enfants déclaré par les parents de différentes plateformes numériques pour consulter des contenus éducatifs



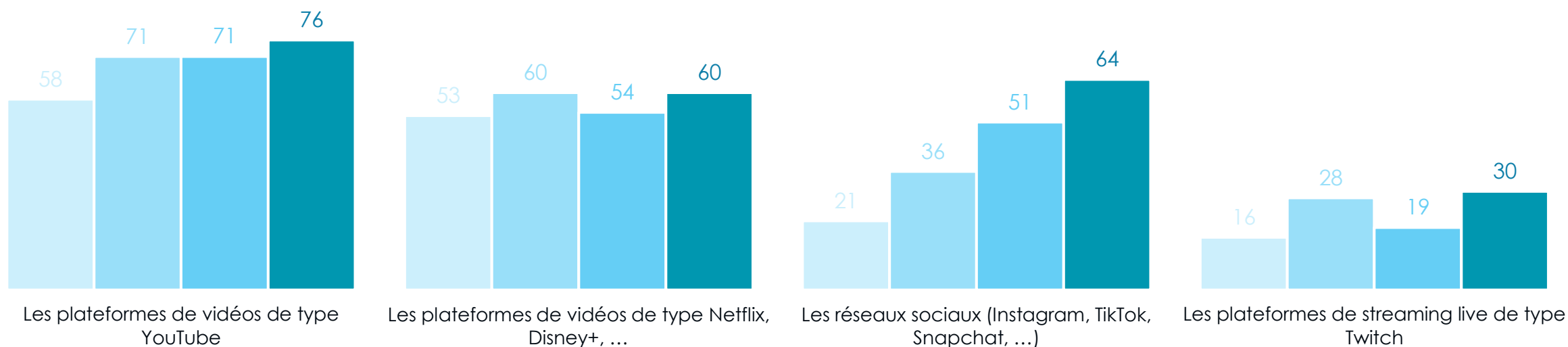
Selon vous, dans quelle mesure votre enfant utilise-t-il les plateformes numériques suivantes pour consulter des contenus éducatifs (cours, documentaires, tutoriels, etc.) ?
Base : À tous les parents d'enfants âgés entre 6 et 16 ans, en %

Les plateformes de vidéos de type YouTube apparaissent davantage utilisées par les enfants âgés de 9 ans à 16 ans, quand les plateformes de vidéos de type Netflix le sont de façon assez similaire à tous les âges. En revanche, l'utilisation des réseaux sociaux progresse nettement avec l'âge, de manière linéaire.

Niveau d'utilisation des enfants déclaré par les parents de différentes plateformes numériques pour consulter des contenus éducatifs selon l'âge de l'enfant

Détail selon l'âge de l'enfant

- Entre 6 ans et 8 ans
- Entre 9 ans et 11 ans
- Entre 12 ans et 14 ans
- Entre 15 ans et 16 ans



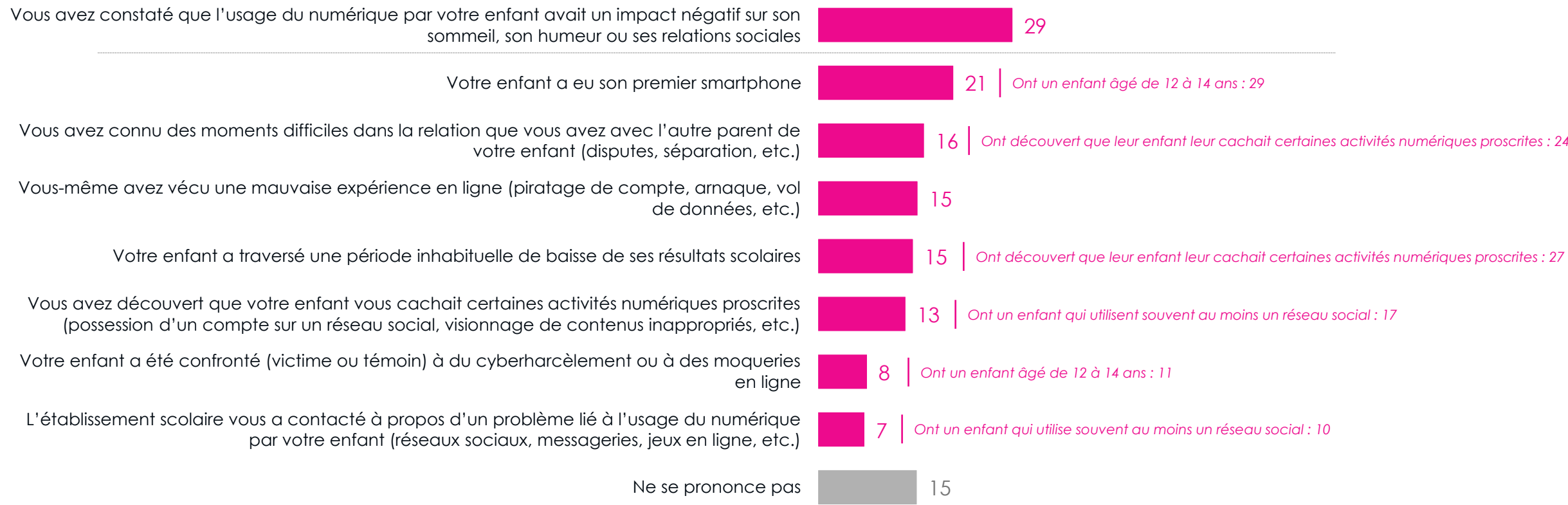
Selon vous, dans quelle mesure votre enfant utilise-t-il les plateformes numériques suivantes pour consulter des contenus éducatifs (cours, documentaires, tutoriels, etc.) ?

Base : À tous les parents d'enfants âgés entre 6 et 16 ans, en % de réponses « *Utilisent au moins de temps en temps* »

**... mais qui estiment
nécessaire d'encadrer ces
usages pour en limiter les
impacts négatifs.**

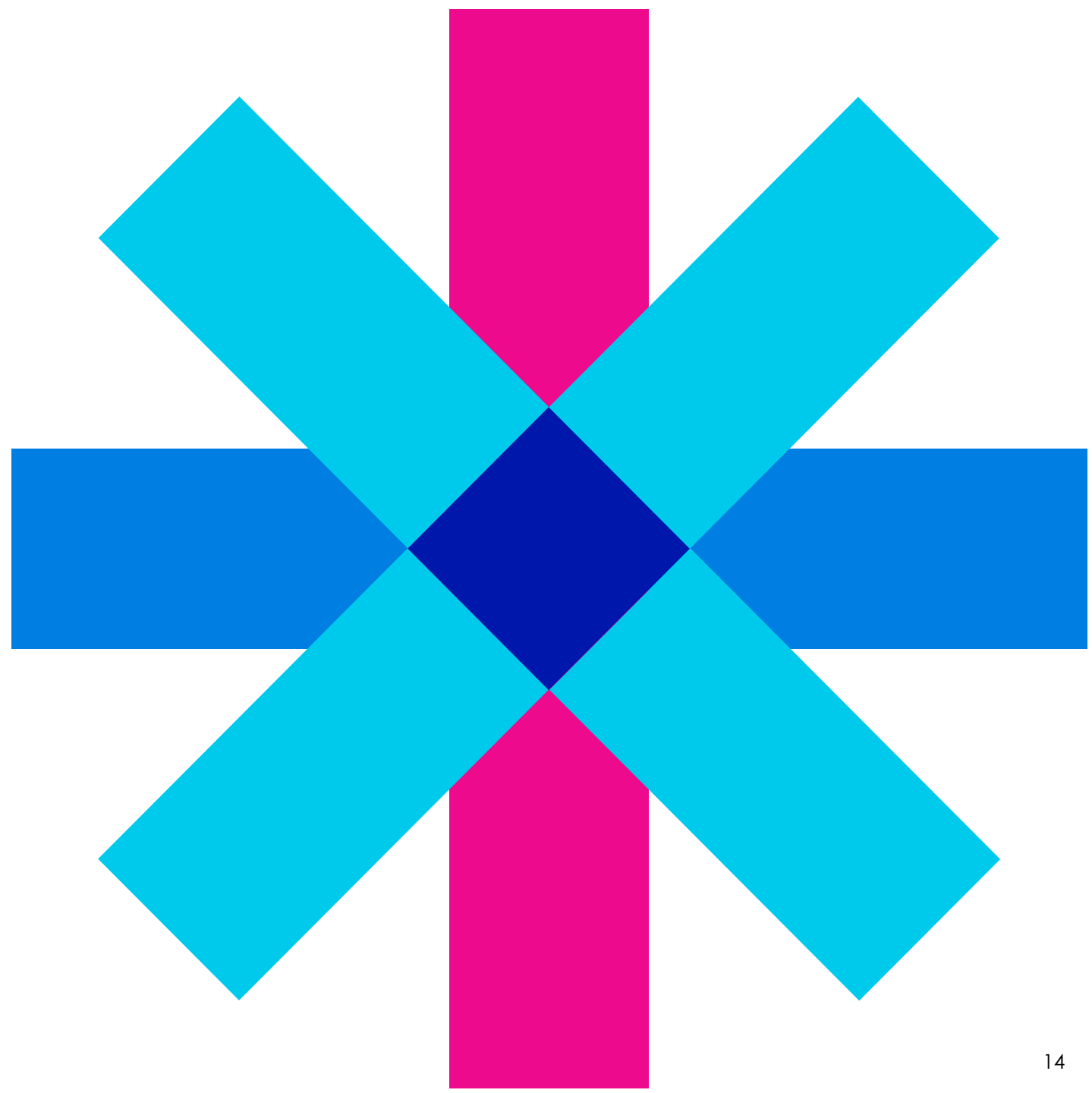
Près de 3 parents sur 10 font état d'un impact négatif de l'usage du numérique par leur enfant.

Situations rencontrées au cours des 12 derniers mois



Au cours des 12 derniers mois, vous ou votre enfant avez-vous vécu les situations suivantes ? – Plusieurs réponses possibles
Base : À tous les parents d'enfants âgés entre 6 et 16 ans, en %

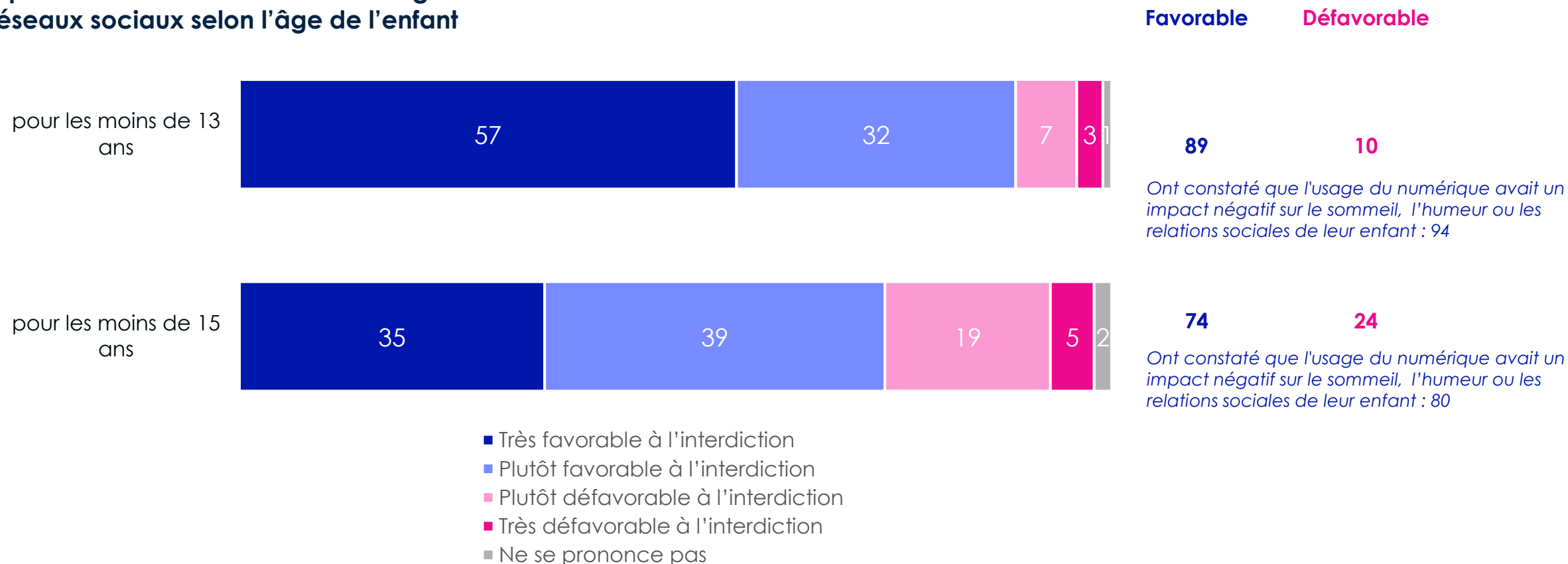
Partie 2 :
PERCEPTION DE
L'INTERDICTION
D'ACCES AUX
RESEAUX SOCIAUX



Des parents favorables à une interdiction légale d'accès aux réseaux sociaux pour les plus jeunes, et une ouverture à un outil de contrôle...

Les parents d'enfants de 6 à 16 ans se montrent largement favorables à une interdiction légale d'accès aux réseaux sociaux pour les moins de 15 ans, et encore plus pour les moins de 13 ans. Une opinion d'autant plus partagée par ceux qui ont constaté des impacts négatifs du numérique sur leur propre enfant.

Opinion concernant l'interdiction légale d'accès aux réseaux sociaux selon l'âge de l'enfant

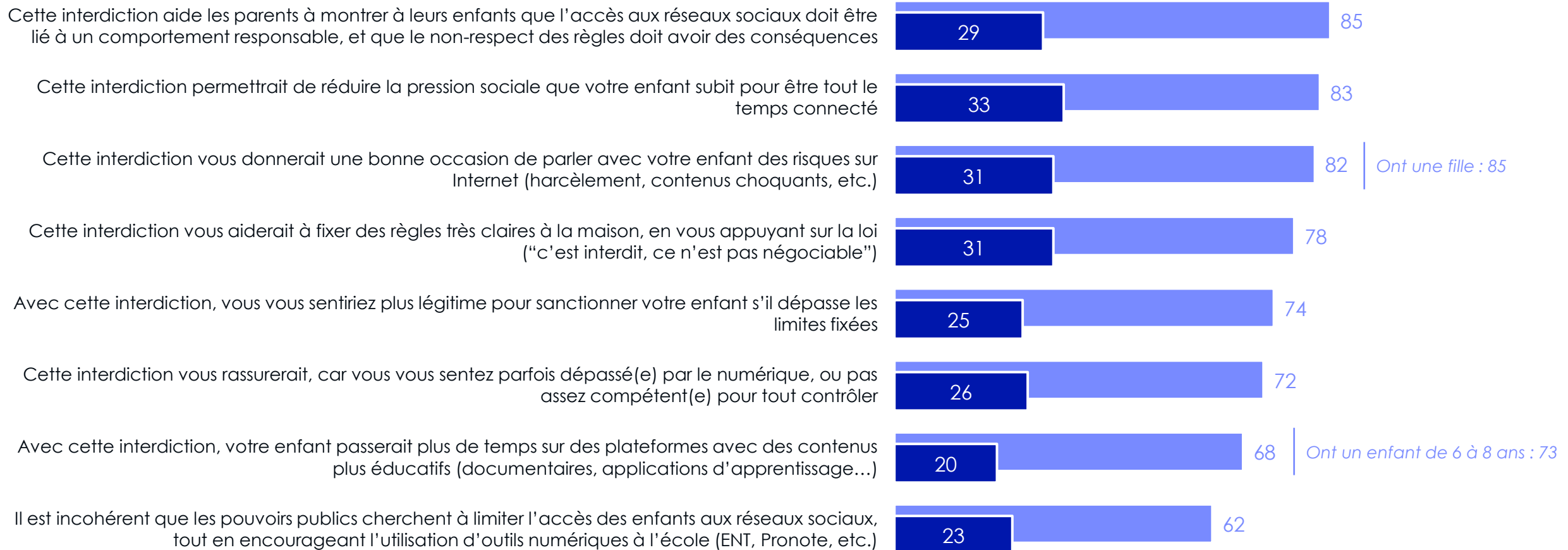


De manière générale, seriez-vous favorable ou défavorable à une interdiction légale d'accès aux réseaux sociaux... ?

Base : À tous les parents d'enfants âgés entre 6 et 16 ans, en %

Interdiction d'accès aux réseaux sociaux : quantification des rationalités parentales

En % de : Tout à fait d'accord/ D'accord



Pour chacune des affirmations suivantes relatives à la mise en place d'une interdiction légale d'accès aux réseaux sociaux pour les moins de 15 ans, diriez-vous que vous êtes d'accord ou pas d'accord ?

Base : À tous les parents d'enfants âgés entre 6 et 16 ans, en % de réponses « D'accord » et « Tout à fait d'accord »

Constat global

Les parents voient majoritairement l'interdiction d'accès aux réseaux sociaux avant 15 ans comme **un levier éducatif et protecteur** : entre **62% et 85%** se déclarent d'accord selon les arguments avancés. De plus, 20 à 33% des parents déclarent être même « tout à fait d'accord », suggérant **un soutien large et appuyé**.

Rationalités dominantes

Les bénéfices perçus sont d'abord liés à la **responsabilisation** et au **cadre** : **montrer que l'accès doit être lié à un comportement responsable** (85%), **réduire la pression sociale d'être connecté en permanence** (83%, et plus forte intensité de « tout à fait », à 33%), et **ouvrir la discussion sur les risques sur Internet** (harcèlement, contenus choquants : 82%). Ce dernier aspect est d'autant plus prégnant chez les parents de **jeunes filles** (85%). L'interdiction est aussi vue comme un appui pour **poser des règles claires à la maison en raison du caractère légal de l'interdiction** (78%).

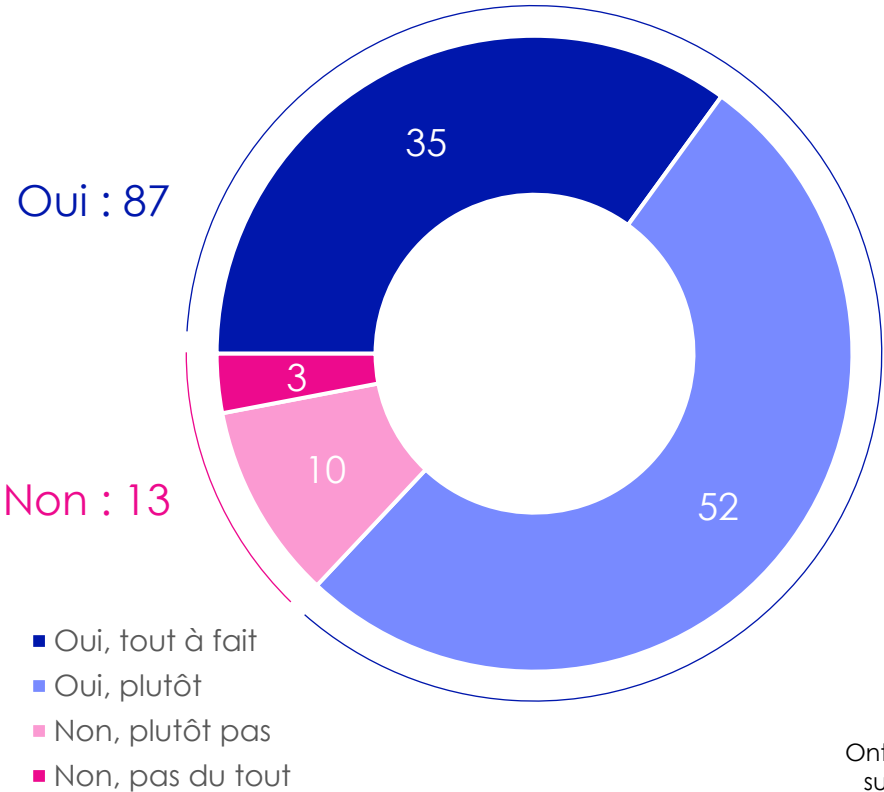
Rationalités secondaires / points de tension

Une partie des parents attend surtout un **renforcement de la légitimité parentale** (se sentir plus légitime pour sanctionner : 74%) et une **réassurance face au manque de contrôle ou de compétences** (72%).

Les arguments les moins fédérateurs portent sur les « effets de report » (plus de contenus éducatifs : 68%) et la **cohérence des politiques publiques** (limiter les réseaux sociaux vs outils numériques à l'école : 62%).

La grande majorité des parents indiquent qu'ils seraient prêts à utiliser un système de vérification d'âge en ligne indépendant des plateformes pour leur enfant, en particulier ceux dont les enfants sont les plus jeunes.

Potentiel d'utilisation d'un système de vérification d'âge en ligne indépendant des plateformes pour son enfant



En % de : Oui, tout à fait / Oui

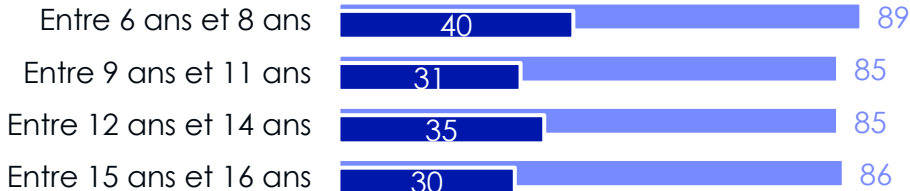
Détail selon le sexe du répondant



Détail selon la catégorie socio-professionnelle



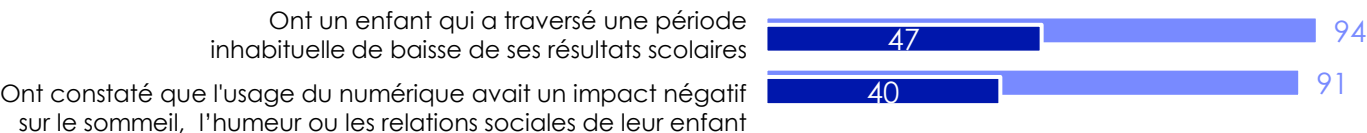
Détail selon l'âge de l'enfant



Détail selon le sexe de l'enfant



Détail selon l'expérience vécue



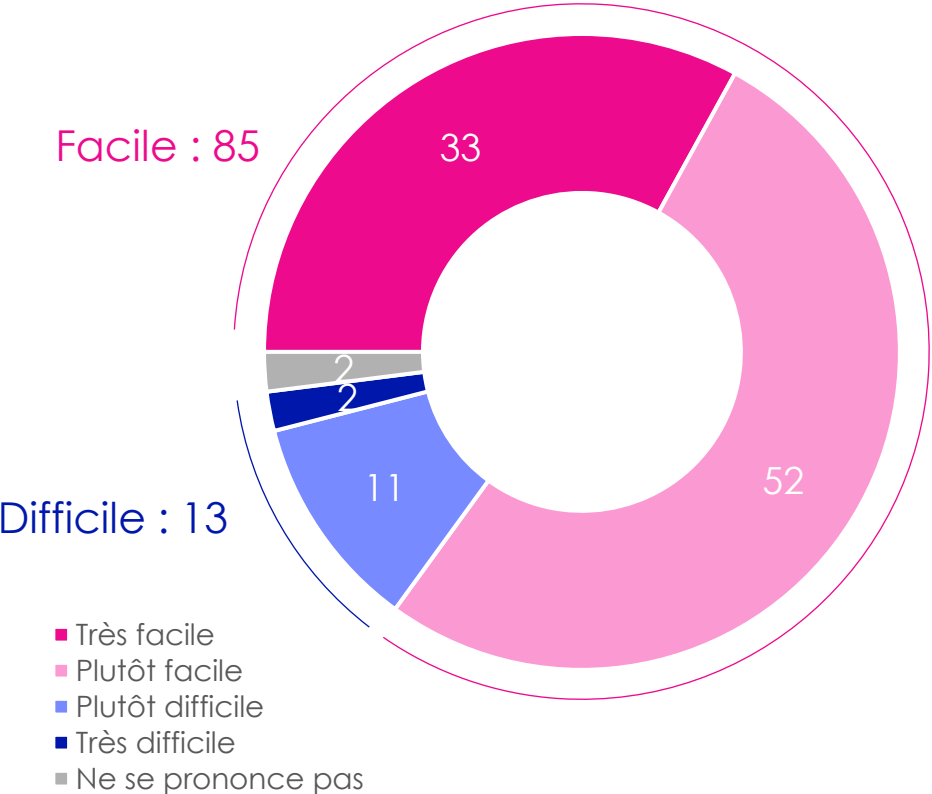
Si les pouvoirs publics mettaient en place un système unique de vérification d'âge en ligne, indépendant des plateformes (c'est-à-dire un même outil utilisé sur plusieurs sites), seriez-vous prêt(e) ou non à l'utiliser pour votre enfant ?

Base : À tous les parents d'enfants âgés entre 6 et 16 ans, en %

**... mais un manque de confiance
dans la capacité des pouvoirs
publics et des plateformes à
concrètement faire appliquer
cette interdiction...**

Plus de 8 parents sur 10 considèrent qu'il est aujourd'hui facile pour un enfant de moins de 15 ans de contourner une limite d'âge sur Internet.

Perception de la facilité de contournement d'une limite d'âge sur Internet pour un enfant de moins de 15 ans



En % de : Très facile / Facile

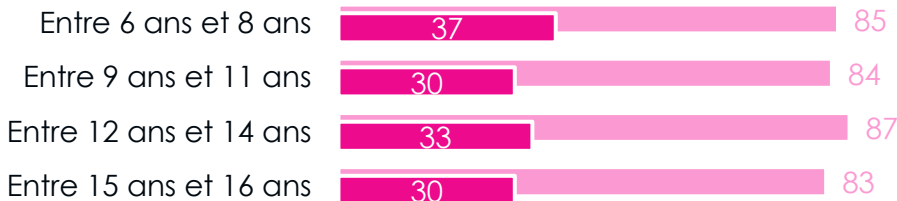
Détail selon le sexe



Détail selon la catégorie socio-professionnelle



Détail selon l'âge de l'enfant



Détail selon le sexe de l'enfant

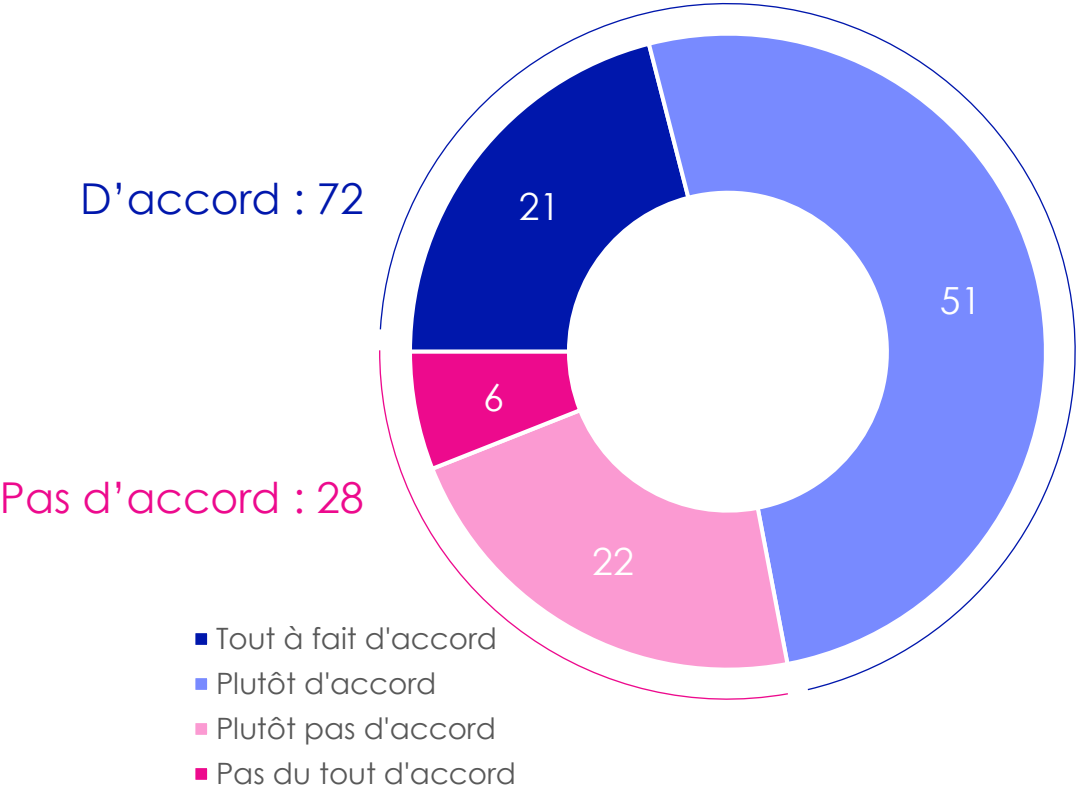


Selon vous, est-il facile ou difficile aujourd'hui pour un enfant de moins de 15 ans de contourner une limite d'âge sur Internet (pour accéder à certains sites, certains contenus) ?

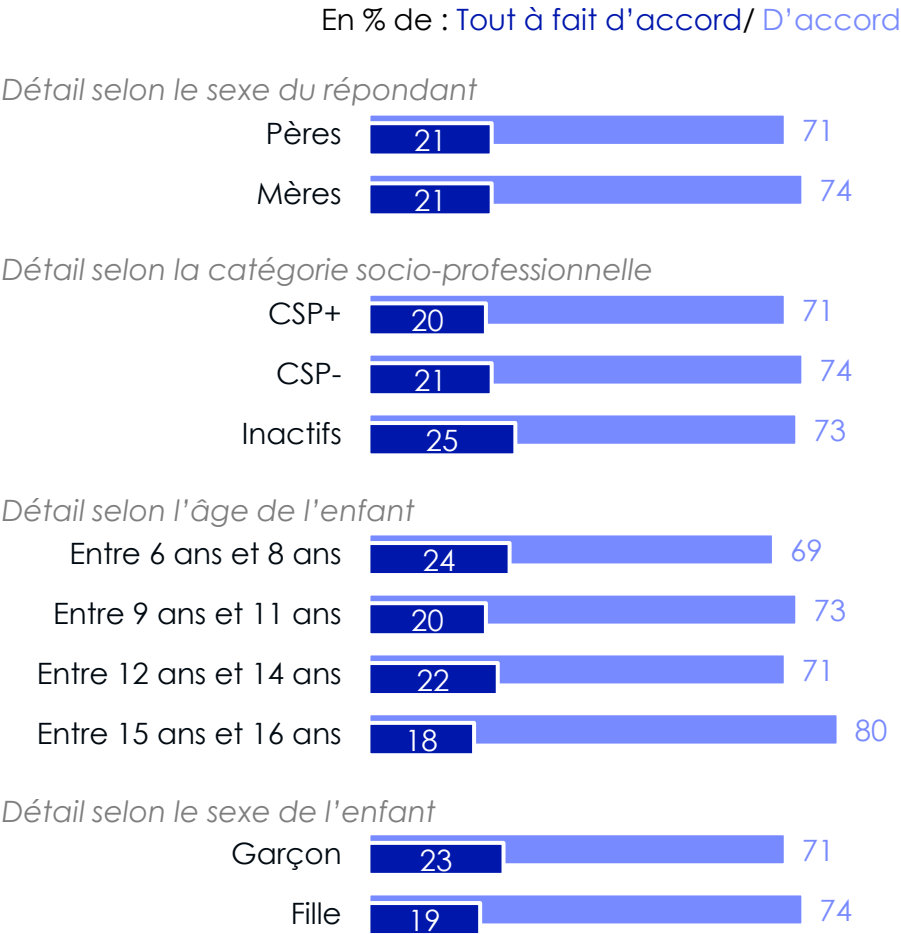
Base : À tous les parents d'enfants âgés entre 6 et 16 ans, en %

Un scepticisme répandu chez les parents : près des trois quarts d'entre eux reconnaissent qu'il est impossible de mettre en place des outils de vérification d'âge sur Internet suffisamment fiables et robustes pour ne pas être contournés par les enfants.

« Il est impossible de mettre en place des outils de vérification d'âge sur Internet qui soient suffisamment fiables et robustes, afin que les enfants ne puissent pas les contourner »

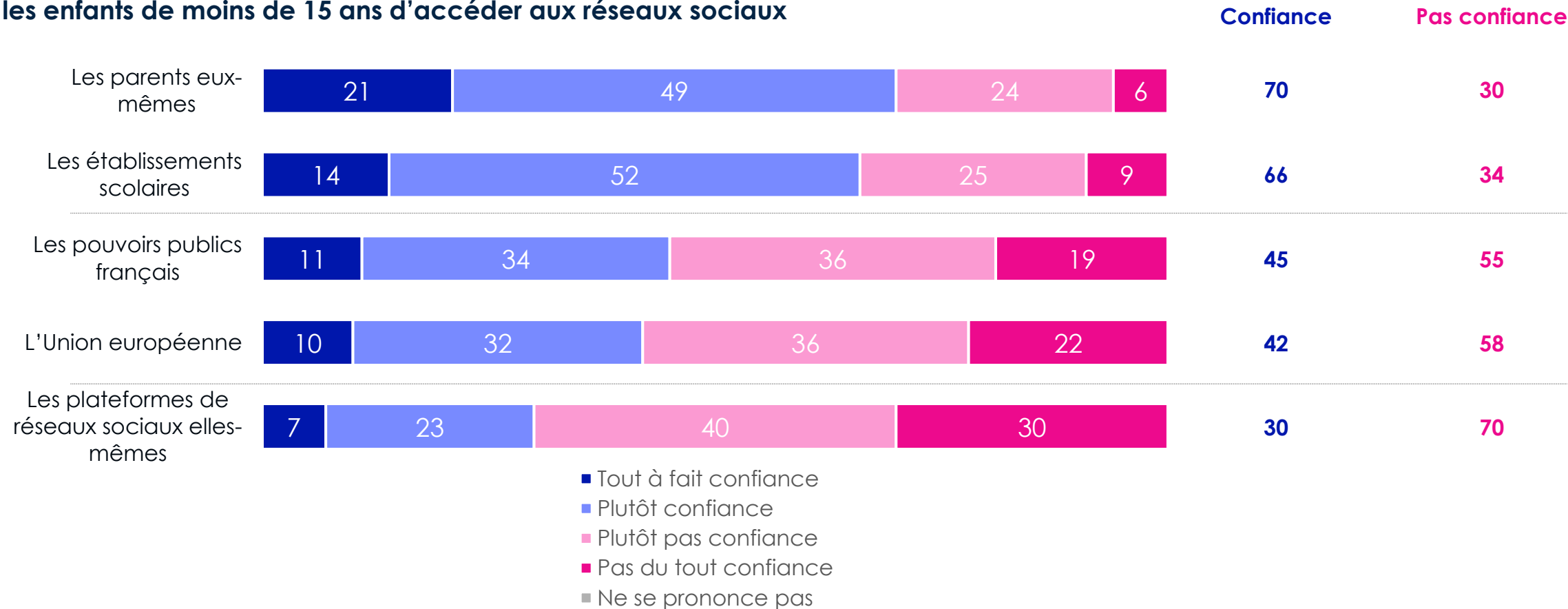


Pour chacune des affirmations suivantes, diriez-vous que vous êtes d'accord ou pas d'accord ?
Base : À tous les parents d'enfants âgés entre 6 et 16 ans, en % de réponses « D'accord » et « Tout à fait d'accord »



La majorité des parents déclarent ne pas faire confiance aux institutions (pouvoirs publics français, Union européenne) et encore moins aux plateformes de réseaux sociaux, pour déployer des outils empêchant les enfants de moins de 15 ans d'accéder aux réseaux sociaux. A contrario ils font confiance en leur propre capacité, et à celle des établissements scolaires, pour mettre en place ces outils.

Niveau de confiance envers différents acteurs pour mettre en place des outils empêchant les enfants de moins de 15 ans d'accéder aux réseaux sociaux



Personnellement, faites-vous confiance ou non aux acteurs suivants pour mettre en place des outils qui empêchent réellement les enfants de moins de 15 ans d'accéder aux réseaux sociaux ?

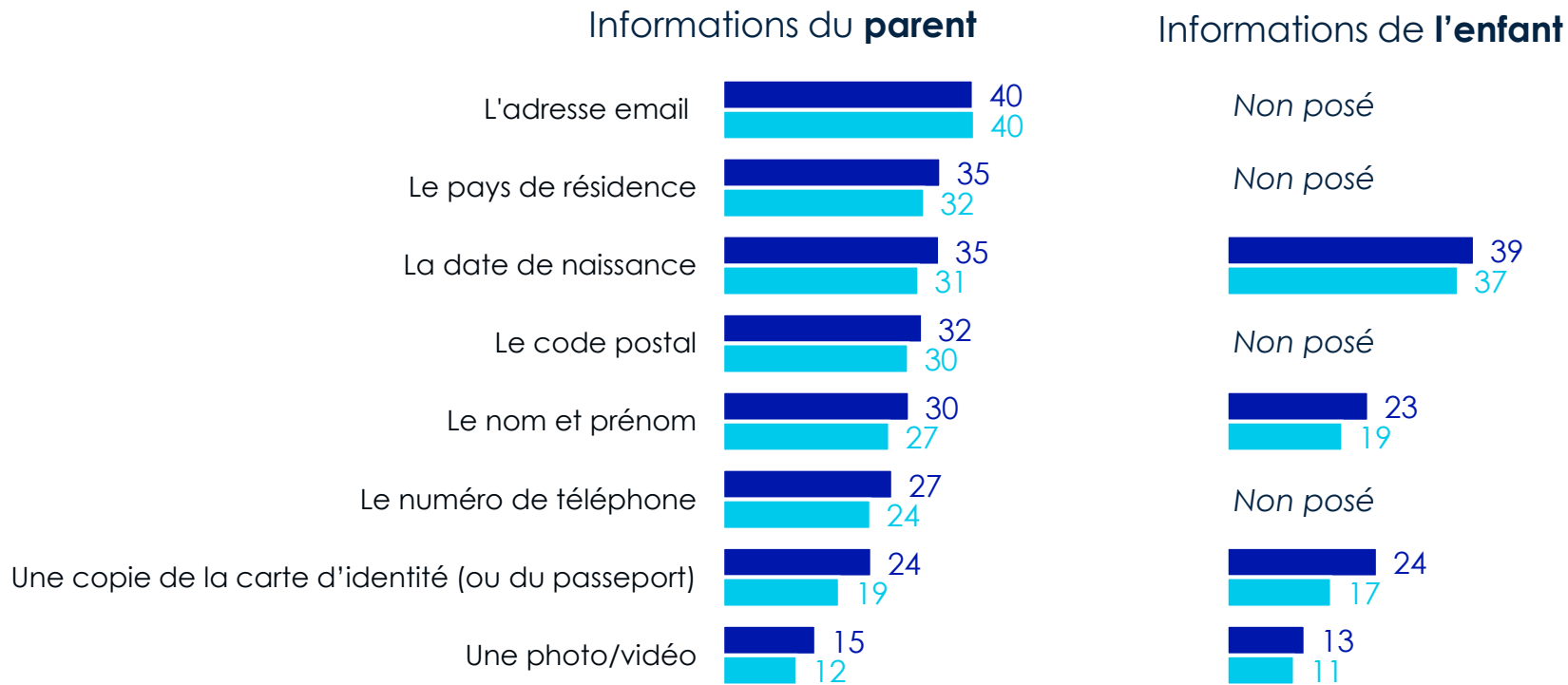
Base : À tous les parents d'enfants âgés entre 6 et 16 ans, en %

**... entraînant une méfiance
vis-à-vis du partage des
données personnelles de leurs
enfants, et un besoin de
garder le contrôle.**

Les parents expriment une forte réticence à transmettre leurs données personnelles, et encore plus concernant celles de leurs enfants : seul 1 sur 2 est prêt à transmettre une donnée contenant la date de naissance de l'enfant, et à peine davantage parmi ceux ayant déclaré être prêt à utiliser un système unique de vérification d'âge de leur enfant.

Types de données que les parents seraient prêts à communiquer dans le cadre de la mise en place d'un système de vérification d'identité pour contrôler l'accès aux réseaux sociaux

■ Si le système est géré par les **pouvoirs publics**
■ Si le système est géré par les **plateformes de réseaux sociaux**



Prêts à transmettre la **date de naissance** ou une **copie de la CNI** (ou du passeport) de l'enfant : 50%

Parmi ceux qui sont prêts à utiliser un système unique : 53%

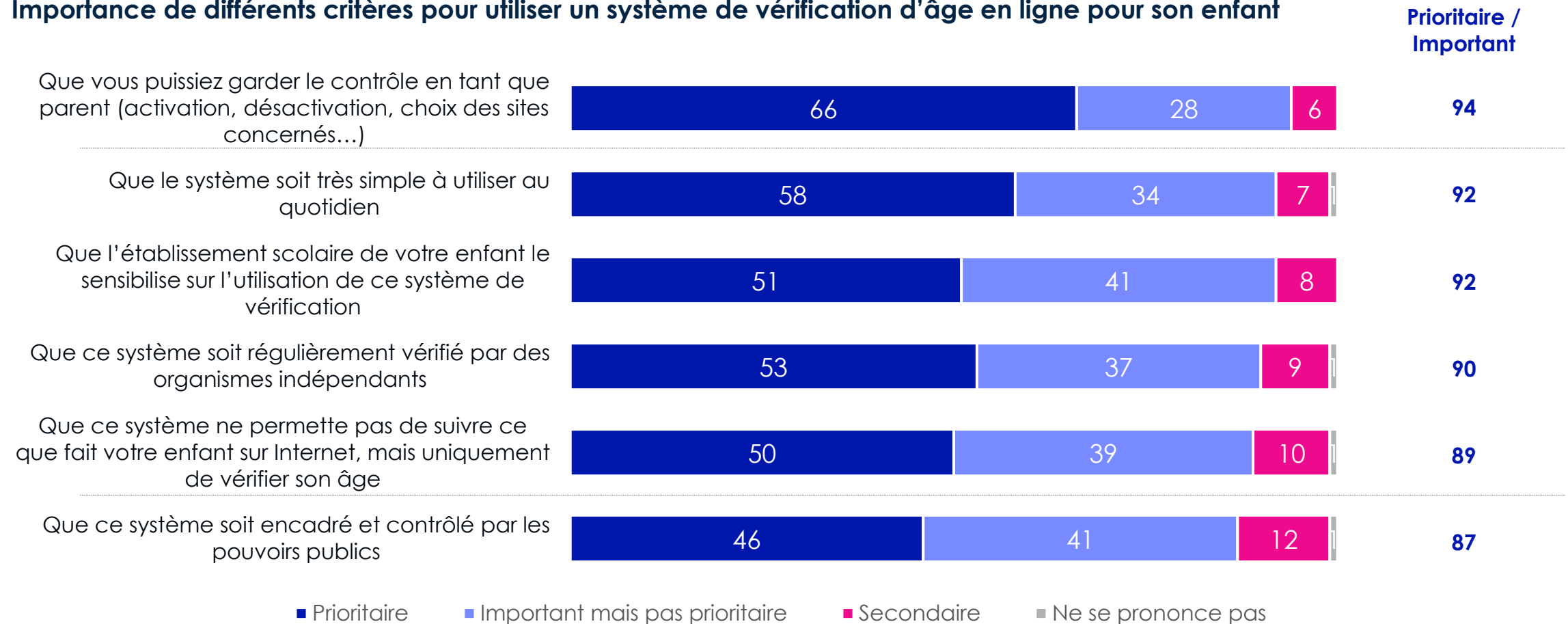
Prêts à transmettre la **date de naissance** ou une **copie de la CNI** (ou du passeport) de l'enfant : 46%

Parmi ceux qui sont prêts à utiliser un système unique : 48%

Si un système de vérification d'identité était mis en place pour contrôler l'accès aux réseaux sociaux, parmi les données personnelles suivantes, lesquelles seriez-vous prêt(e) à communiquer, dans chacun des cas suivants ? – Plusieurs réponses possibles
Base : À tous les parents d'enfants âgés entre 6 et 16 ans, en %

L'ensemble de ces critères sont perçus comme très importants, voire prioritaires, dans l'acceptation d'utilisation d'un système de vérification d'âge. Dans le détail, le fait de pouvoir garder le contrôle en tant que parent et que le système soit simple d'utilisation au quotidien apparaissent comme les critères les plus prioritaires.

Importance de différents critères pour utiliser un système de vérification d'âge en ligne pour son enfant



Pour vous, chacun des éléments suivants est-il prioritaire, important mais pas prioritaire ou secondaire pour que vous acceptiez d'utiliser un système de vérification d'âge en ligne pour votre enfant ?

Base : À tous les parents d'enfants âgés entre 6 et 16 ans, en %



Contacts Toluna – Harris Interactive en France :

Jean-Daniel Lévy

Directeur délégué – Stratégies politiques et d'opinion
jdlevy@toluna.com

Jean-Philippe Dubrulle

Directeur des études politiques et d'opinion – Stratégies politiques et d'opinion
jphilippe.dubrulle@toluna.com

Sylvain Reich

Directeur conseil – Stratégies politiques et d'opinion
sreich@toluna.com

Merci de noter que toute diffusion de ces résultats doit être accompagnée des éléments techniques suivants : le **nom de l'institut**, le **nom du commanditaire** de l'étude, la **méthode d'enquête**, les **dates de réalisation** et la **taille de l'échantillon**.

Copyright © Toluna

All rights reserved. Nothing from this report is allowed to be multiplied, to be stored in an automated file, or to be made public electronically, mechanical, by photocopies, recording or any other manner, without written consent of Toluna.